



Vice cacher voiture que j'ai achetée à un particulier

Par asts38

bonjour depuis 3 ans j'ai acheté un véhicule il y a une des vices cachés j'ai fait appel à un expert depuis 3 ans je pouvais pas me servir de ce véhicule j'ai pris un avocat on a fait appel et là je viens de perdre je dois donner 1000 euros à la partie adverse et pourtant je suis la victime mon avocate veut rien entendre je dois payer que dois-je faire

https://scontent-mrs2-2.xx.fbcdn.net/v/t39.30808-6/449779674_806772904984837_5872079452701805537_n.jpg?_nc_cat=106&ccb=1-7&_nc_sid=aa7b47&_nc_ohc=Qv11FDAAwQYQ7kNvgHCUf2p&_nc_ht=scontent-mrs2-2.xx&oh=00_AYDSw6tT7YDOHgNIHqFbcZHvUsih5cwb_2oMdcWqbY1Jw&oe=669019F1.fbcdn.net

Par jodelariege

bonjour
vous avez fait appel d'un premier jugement qui refusait de considérer le vice caché?
l'avocat ne peut pas grand chose car c'est un tribunal qui a décidé qu'il n'y avait pas de vice caché

Par isernon

bonjour,

le résultat d'une procédure judiciaire n'est jamais certain.

si la cour d'appel vous a condamné à payer 1000 ? à la partie adverse, vous devez payer, cela ne concerne plus votre avocat.

salutations

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous ne fournissez aucun détail et votre lien ne fonctionne pas. Il est impossible de donner le moindre avis ni d'expliquer la décision de la cour d'appel. Les motifs de cette décision sont tout de même exposés dans l'arrêt qui est à lire avec soin.

La cour d'appel statue en dernier ressort. Ne reste éventuellement que la cassation mais, votre avocate « ne voulant rien savoir », il faut comprendre qu'il n'y a aucun motif sérieux de cassation et ne vous reste plus qu'à exécuter le jugement. Plus vous résisterez, plus cela vous coûtera cher.